

DOSSIER d'INFORMATION

A conserver

FORMATION BPJEPS AAN 2020-2021

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

Spécialité : EDUCATEUR SPORTIF

Mention : ACTIVITES AQUATIQUES et de la NATATION

Retour du dossier d'inscription dûment complété avant le 11 septembre 2020

SPE Formation

6, rue de la Pantarelle – 12000 RODEZ

contact@spe-formation.com / 05-65-68-30-13

www.spe-formation.com

Le DIPLOME

Diplôme de niveau 4 reconnu par le Ministère des Sports permettant à son titulaire d'acquérir le titre de maître-nageur-sauveteur. Le titulaire pourra concevoir un projet pédagogique, conduire des actions d'éveil, de découverte, d'apprentissages pluridisciplinaires et d'enseignement des nages codifiées, assurer la sécurité du lieu de pratique et gérer un poste de secours.

DATES de la FORMATION

Du 28 septembre 2020 au 21 mai 2021

CONTENU de FORMATION

FORMATION EN CENTRE : 618 HEURES

2 unités capitalisables transversales

UC 1 encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

UC 2 mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

2 unités capitalisable de mention : activités aquatiques et de la natation

UC 3 conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation

UC 4 mobiliser les techniques des activités aquatiques et de la natation pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation

FORMATION EN STAGE : 426 HEURES

La formation en entreprise s'effectuera en alternance et sera réalisée sous le tutorat d'un professionnel. La fonction tutorale est au cœur de l'articulation des fonctions de formation et de production dans l'entreprise. Le rôle de l'alternance est de permettre l'adaptation des différents savoirs à la réalité concrète de leur mise en application.

PREREQUIS

-Etre âgé de 16 ans.

-Etre titulaire du PSE1, ou son équivalent, assorti de la mise à jour de la formation continue

-Être titulaire du BNSSA, si nécessaire à jour de sa vérification de maintien des acquis

-Présenter un certificat médical de non-contre-indication à l'exercice des activités pratiquées au cours de la formation préparatoire au diplôme, et à l'accomplissement du test préalable à l'entrée en formation.

Le certificat médical est établi conformément au modèle joint. Il est daté de moins de 3 mois au jour du déroulement de test préalable. Il est daté de moins d'1 an à la date de l'entrée en formation.

-Satisfaire aux épreuves de sélection : exigences préalables à l'entrée en formation et tests de sélection SPE Formation.

POSITIONNEMENT

OBJECTIF : Proposer un parcours individualisé de formation incluant des propositions d'allègements de séquences de formation. Le candidat devra toutefois se présenter aux épreuves certificatives.
A l'issue des différentes épreuves du positionnement, les candidats seront informés lors d'un entretien individuel des propositions d'allègements éventuels de formation.

EPREUVES de SELECTION

EXIGENCES PRELABLES A L'ENTREE EN FORMATION : le 17 septembre 2020
TESTS DE SELECTIONS DE SPE FORMATION : le 17 septembre 2020

Le coût des tests de sélections est compris dans les frais d'inscription.

Exigences préalables à l'entrée en formation :

- Parcourir une distance de 800 mètres nage libre en moins de 16 minutes.
- Dispense aux tests : nous demander la liste des diplômes permettant cette dispense (liste conforme à l'arrêté du 23 avril 2018 – annexe VI).

Tests de sélections de SPE Formation : épreuve écrite et épreuve d'entretien.

COUT de la FORMATION

Le coût total de la formation est donné hors allègement de formation

Le coût de la formation sera réévalué individuellement en fonction des allègements proposés, au prorata temporis, lors du positionnement et des aides financières allouées par les différentes instances.

BPJEPS AAN

	Heures	Tarif
Stagiaire de la formation professionnelle, relevant d'un dispositif de financement	618	6 798 €
Stagiaire en autofinancement, ne relevant donc pas d'un dispositif de financement	618	4 944 €

Nous attirons votre attention sur les deux points suivants

-dans le cadre d'une demande de financement auprès d'un OPCO, du CPF, la demande doit être déposée entre 3 mois à 6 mois avant le début de la formation.

Nous contacter pour plus d'informations
Nous pouvons vous aider dans vos démarches de demande de financement

NOTE IMPORTANTE

Cette programmation et ces informations n'ont pas de valeur contractuelle : elles sont susceptibles de modifications et sont soumises à l'habilitation de la DRJSCS Occitanie

CERTIFICAT MEDICAL

« Je soussigné(e),, docteur en médecine, atteste avoir pris connaissance du contenu du test ainsi que des activités pratiquées au cours de la formation préparatoire à la mention « activités aquatiques et de la natation » du brevet professionnel, de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « éducateur sportif » ci-dessous mentionnés, certifie avoir examiné, M./Mme, candidat(e) à ce brevet, et n'avoir constaté à la date de ce jour, aucune contre-indication médicale apparente :

- à l'accomplissement du ou des tests préalables à l'entrée en formation (si il/elle y est soumis(e))
- et à l'exercice de ces activités.

J'atteste en particulier que M./Mme présente une faculté d'élocution et une acuité auditive normales ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences suivantes :

Sans correction : une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément sans que celle-ci soit inférieure à 1/0 pour chaque œil. Soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10.
Cas particulier : dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 1/10.

Avec correction :

- soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10) ;
- soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à 8/10.

Cas particulier : dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 10/10 pour l'autre œil corrigé.

La vision nulle à un œil constitue une contre-indication.

Certificat remis en mains propres à l'intéressé pour servir et valoir ce que de droit

Fait à le
(Signature et cachet du médecin)

INFORMATIONS AU MEDECIN :

A - Activités pratiquées au cours de la formation :

Le(la) candidat(e) à la mention « activités aquatiques et de la natation » du brevet professionnel, de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « éducateur sportif » est amené à :

- encadrer et enseigner des activités aquatiques d'éveil, de découverte, d'apprentissages pluridisciplinaires, d'apprentissage des nages du programme de la Fédération internationale de natation pour tout public ;
- assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques, des lieux de pratiques et des baignades.

A ce titre, il doit être en capacité :

- d'intervenir en milieu aquatique en cas d'accident ou d'incident ;
- de rechercher une personne immergée ;
- d'extraire une personne du milieu aquatique.

B - Test lié aux exigences préalables à l'entrée en formation :

test de performance sportive : il consiste à parcourir une distance de 800 mètres nage libre en moins de 16 minutes.

C - Dispositions particulières pour les personnes présentant un handicap : la réglementation du diplôme prévoit que le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale peut, après avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté, aménager le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative pour toute personne justifiant d'un handicap.

Dans le cas où le médecin constate une contre-indication liée à un handicap, il le mentionne sur le certificat et oriente le(la) candidat(e) vers le dispositif mentionné ci-dessus.

ANNEXE IV-BIS MODIFIEE PAR ARRETE DU 23 AVRIL 2018 (J.O.R.F DU 6 MAI 2018)

Modèle de certificat médical de non-contre-indication à l'exercice des activités pratiquées au cours de la formation et à l'accomplissement du ou des tests préalables à l'entrée en formation pour ceux qui y sont soumis

618		BPJEPS Spécialité Educateur Sportif											
426		Mention Activités Aquatiques et de la Natation											
Vacances		Session 2020-2021											
	Sept. 2020	Oct. 2020	Nov. 2020	Déc. 2020	Janvier 2021	Février 2021	Mars 2021	Avril 2021	Mai 2021	Juin 2021	Juillet 2021	Août 2021	Sept. 2021
1		1	1 FERIA	1	1	1	1	1	1 FERIA	1	1	1	1
2		2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
3		3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
4		4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
5		5	5	5	5	5	5	5 FERIA	5	5	5	5	5
6		6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
7		7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
8		8	8	8	8	8	8	8	8 FERIA	8	8	8	8
9		9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9
10		10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
11		11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11
12		12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
13		13	13	13	13	13	13	13	13 FERIA	13	13	13	13
14		14	14	14	14	14	14	14	14	14	14 FERIA	14	14
15		15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15 FERIA	15
16		16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16
17	TEP/SELECTIONS	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
18		18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18
19		19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19
20		20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
21		21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21
22		22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22
23		23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23
24		24	24	24	24	24	24	24	24 FERIA	24	24	24	24
25		25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25
26		26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26
27		27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27
28		28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28
29		29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29
30		30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
31		31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31